



Conseil d'administration

18 juin 2008

Délibération

N° 2008 – 35

Point 5.1.

OPERATIONS D'ACQUISITIONS ET EXTENSIONS APPROUVEES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, y compris au prix de la dernière enchère en cas d'adjudication rendue obligatoire (après accord du Président du Conseil d'administration), à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après. En cas d'absence du directeur, les directeurs adjoints sont autorisés à signer par délégation les décisions de préemption au sein des périmètres autorisés.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les acquisitions s'effectuent dans la limite des prix fixés par le service du Domaine.

5.1. NORMANDIE

Haute-Normandie

Seine-Maritime

5.1.1. Cap de la Hève (extension)

Le Havre, Octeville

78 ha

Avec cette extension, l'ensemble du périmètre approuvé par le Conseil d'administration s'élève à 118 ha.

Le Président,

Le Directeur,



Conseil d'administration

18 juin 2008

Délibération

N° 2008 – 38

Point 5.4.

OPERATIONS D'ACQUISITIONS ET EXTENSIONS APPROUVEES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, y compris au prix de la dernière enchère en cas d'adjudication rendue obligatoire (après accord du Président du Conseil d'administration), à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après. En cas d'absence du directeur, les directeurs adjoints sont autorisés à signer par délégation les décisions de préemption au sein des périmètres autorisés.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les acquisitions s'effectuent dans la limite des prix fixés par le service du Domaine.

5.4. MEDITERRANEE

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bouches du Rhône

5.4.1. Extension du domaine de compétence sur la Côte Bleue

La Côte Bleu (extension) – l'Estaque

Le Rove, Marseille, Les Pennes Mirabeau 872 ha

Avec cette extension, l'ensemble du périmètre approuvé par le Conseil d'administration s'élève à 5 570 ha.

Var

5.4.2. Cavalière (extension) – Collines de Cavalière

Le Lavandou 454 ha

Avec cette extension, l'ensemble du périmètre approuvé par le Conseil d'administration s'élève à 554 ha.

Alpes-Maritimes

5.4.3. Massif de l'Esterel (extension) – Maure-Vieil

Mandelieu-La Napoule

83 ha

Avec cette extension, l'ensemble du périmètre approuvé par le Conseil d'administration s'élève à 1 130 ha.


Le Président,


Le Directeur,



Conseil d'administration

18 juin 2008

Délibération

N° 2008 – 37

Point 5.3.

OPERATIONS D'ACQUISITIONS ET EXTENSIONS APPROUVEES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, y compris au prix de la dernière enchère en cas d'adjudication rendue obligatoire (après accord du Président du Conseil d'administration), à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après. En cas d'absence du directeur, les directeurs adjoints sont autorisés à signer par délégation les décisions de préemption au sein des périmètres autorisés.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les acquisitions s'effectuent dans la limite des prix fixés par le service du Domaine.

5.3. SUD OUEST ATLANTIQUE

Poitou-Charentes

Charente-Maritime

5.3.1. Baie de l'Aiguillon – Les prés Cornuts (extension)

Les prés Cornuts et les grandes mizottes

Charron

71 ha

Avec cette extension, l'ensemble du périmètre approuvé par le Conseil d'administration s'élève à 101 ha.

5.3.2. Forêt de Suzac (extension) Pointe de Suzac

Saint Georges de Didonne, Meschers sur Gironde

115 ha

Avec cette extension, l'ensemble du périmètre approuvé par le Conseil d'administration s'élève à 349 ha.

Le Président,

Le Directeur,



Conseil d'administration
18 juin 2008

Délibération
N° 2008 – 36
Point 5.2.

OPERATIONS D'ACQUISITIONS ET EXTENSIONS APPROUVEES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, y compris au prix de la dernière enchère en cas d'adjudication rendue obligatoire (après accord du Président du Conseil d'administration), à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après. En cas d'absence du directeur, les directeurs adjoints sont autorisés à signer par délégation les décisions de préemption au sein des périmètres autorisés.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les acquisitions s'effectuent dans la limite des prix fixés par le service du Domaine.

5.2. BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE

Bretagne

Ille et Vilaine

5.2.1. Extension du domaine de compétence du Conservatoire du littoral en baie du Mont Saint-Michel
Marais arrière-littoraux de Mont Dol-Chateauneuf
Plerguer 182 ha

Côte d'Armor

5.2.2. Coteaux de Penvern-Kervegan *Pleumeur Bodou* 108 ha

Morbihan

5.2.3. Dunes du Mat Fenoux –Mer de Gavres (extension) Anse du Riant
Riantec 11 ha

Avec cette extension, l'ensemble du périmètre approuvé par le Conseil d'administration s'élève à 818 ha.

5.2.4. Pointes nord arzonnaises

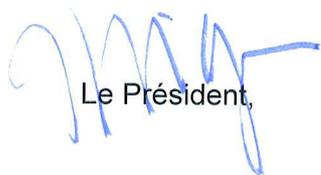
Arzon

179 ha

5.2.5. Ile Hur

Ile d'Arz

44 ha



Le Président,



Le Directeur,



Conseil d'administration
18 juin 2008

Délibération
N° 2008 – 54
Point 5.4.

SITE DE LA COTE BLEUE (BOUCHES DU RHONE)

Autorisation est donnée à la demande d'extension par arrêté préfectoral du domaine de compétence du Conservatoire à la commune des Pennes Mirabeau afin de permettre une intervention d'ensemble sur l'entité écologique qui sera ainsi reconstituée sur le site de la Côte Bleue.

Le Président,

Le Directeur,



Conseil d'administration

18 juin 2008

Délibération

N° 2008 – 40

Point 5.6

OPERATIONS DE REMISE EN GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DEPENDANT DES 50 PAS GEOMETRIQUES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques nécessaires à la remise en gestion au Conservatoire du littoral des 50 pas géométriques sur le site désigné ci-après au sein des périmètres autorisés.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

5.6. RIVAGES FRANCAIS DE L'OCEAN INDIEN

La Réunion

5.6.1. Pierrefonds. **DPM 50 pas géométriques**

Saint-Pierre

15 ha

Le Président,

Le Directeur,



Conseil d'administration

18 juin 2008

Délibération

N° 2008 – 39

Point 5.5

OPERATIONS D'ACQUISITIONS ET EXTENSIONS APPROUVEES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, y compris au prix de la dernière enchère en cas d'adjudication rendue obligatoire (après accord du Président du Conseil d'administration), à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après. En cas d'absence du directeur, les directeurs adjoints sont autorisés à signer par délégation les décisions de préemption au sein des périmètres autorisés.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les acquisitions s'effectuent dans la limite des prix fixés par le service du Domaine.

5.5. RIVAGES FRANCAIS D'AMERIQUE

Guadeloupe

5.5.1. Pointe Batterie *Deshaies* 83 ha

5.5.2. Rivage de Pointe Noire (extension) – Habitation Aubin
Pointe Noire 171 ha

Avec cette extension, l'ensemble du périmètre approuvé par le Conseil d'administration s'élève à 183 ha et les autorisations données pour le site de Anse Botrel regroupées sous le nouveau nom de « Rivage de Pointe Noire ».

Le Président,

Le Directeur,



Conservatoire du littoral

Conseil d'administration

18 juin 2008

Délibération

N° 2008 – 53

Point 9.1.

ACTUALISATION DES PERIMETRES OUTRE-MER

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, y compris au prix de la dernière enchère en cas d'adjudication rendue obligatoire (après accord du Président du Conseil d'administration), à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après. En cas d'absence du directeur, les directeurs adjoints sont autorisés à signer par délégation les décisions de préemption au sein des périmètres autorisés.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les acquisitions s'effectuent dans la limite des prix fixés par le service du Domaine.

9.1. Périmètres Outre-Mer

Rivages d'Amérique

Saint-Pierre et Miquelon

Avec cette actualisation, l'ensemble du périmètre approuvé par le Conseil d'administration s'élève à 2 558 ha (représenté par 1 site conformément à l'annexe ci-jointe).

Saint-Barthélemy

Avec cette actualisation, l'ensemble des périmètres approuvés par le Conseil d'administration s'élève à 16 ha (représentés par 2 sites conformément à l'annexe ci-jointe).

Guadeloupe

Avec cette actualisation, l'ensemble des périmètres approuvés par le Conseil d'administration s'élève à 12 511 ha (représentés par 73 sites conformément à l'annexe ci-jointe).

Martinique

Avec cette actualisation, l'ensemble des périmètres approuvés par le Conseil d'administration s'élève à 5 209 ha (représentés par 28 sites conformément à l'annexe ci-jointe).

Guyane

Avec cette actualisation, l'ensemble des périmètres approuvés par le Conseil d'administration s'élève à 47 505 ha (représentées par 16 sites conformément à l'annexe ci-jointe).

Rivages de l'océan indien

La Réunion

Avec cette actualisation, l'ensemble des périmètres approuvés par le Conseil d'administration s'élève à 2 721 ha (représenté par 21 sites conformément à l'annexe ci-jointe).

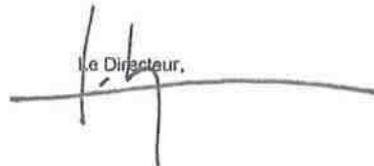
Mayotte

Avec cette actualisation, l'ensemble des périmètres approuvés par le Conseil d'administration s'élève à 2 673 ha (représenté par 12 sites conformément à l'annexe ci-jointe).

Le Président,



Le Directeur,



OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS



Saint-Pierre et Miquelon

Ce document a pour but de mettre à niveau les périmètres autorisés de Saint-Pierre et Miquelon, afin de nommer explicitement les espaces sous la protection du Conservatoire du littoral.

Le tableau ci dessous propose une restructuration des périmètres autorisés. Ce tableau est complété par un ensemble de cartes illustrant ces espaces. L'ensemble constitue l'annexe juridique à la délibération prise lors du Conseil d'administration du 18 juin 2008.

Code Interne Cdi	Nom du site autorisé		Passage en CA		Surfaces autorisées totale (ha)		Surfaces sous la protection du Cdi au 18 Juin 2008 (ha)	
	Ancien nom	Nouveau nom	Date 1er passage	Nb d'extension	Initialeme nt	CA du 18 Juin 08	surfaces protégées	Reste à protéger
738	LE GRAND BARACHOIS	ISTHME DE MIQUELON-LANGLADE	20/11/03		2600	2558	168	2390

le Président,

Jérôme BIGNON

Le Directeur,

Emmanuel LOPEZ

OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS



Saint-Barthélemy

Ce document a pour but de mettre à niveau les périmètres autorisés de Saint-Barthélemy, afin de nommer explicitement les espaces sous la protection du Conservatoire du littoral.

Le tableau ci dessous propose une restructuration des périmètres autorisés. Ce tableau est complété par un ensemble de cartes illustrant ces espaces. L'ensemble constitue l'annexe juridique à la délibération prise lors du Conseil d'administration du 18 juin 2008.

Code Interne Cdl	Nom du site autorisé		Passage en CA		Surfaces autorisée totale (ha)		Surfaces sous la protection du Cdl au 18 juin 2008 (ha)	
	Ancien nom	Nouveau nom	Date 1er passage	Nb d'extension	Initiale	CA du 18 juin 08	surfaces protégées	Reste à protéger
547	GRAND CUL DE GRAND ETANG	SAC-GRAND ETANG DU GRAND CUL DE SAC	24/10/90		30	15	0	15
705	FORT KARL, SAINT-BARTHELEMY	FORT KARL	28/11/02		1	1	0	1

Le Président,

Jérôme BIGNON

Le Directeur,

Emmanuel LOPEZ

OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS



Guadeloupe

Ce document a pour but de mettre à niveau les périmètres autorisés de Guadeloupe, afin de nommer explicitement les espaces sous la protection du Conservatoire du littoral.

Le tableau ci dessous propose une restructuration des périmètres autorisés. Ce tableau est complété par un ensemble de cartes illustrant ces espaces. L'ensemble constitue l'annexe juridique à la délibération prise lors du Conseil d'administration du 18 juin 2008.

Code interne Cdl	Nom du site autorisé		Passage en CA		Surfaces autorisée totale (ha)		Surfaces sous la protection du Cdl au 18 juin 2008 (ha)	
	Ancien nom	Nouveau nom	Date 1er passage	Nb d'extension	initiale	CA du 18 juin 08	surfaces protégées	Reste à protéger
	<i>création</i>	ANSE D'ECHELLE	09/04/02			1	0	1
689	POINTE DOUBLE ET DU GRAND ABAQUE	POINTE DOUBLE ET DU GRAND ABAQUE	29/10/98		165	218	0	218
287	ILES DE LA PETITE TERRE	ILES DE LA PETITE TERRE	13/04/88		150	157	80	77
812	BAIE OLIVE - BAIE SAINTE MARIE	ANSE A L'EAU - BAIE OLIVE	30/11/05		130	398	219	179
233	POINTE DES CHATEAUX	POINTE DES CHATEAUX	28/02/79	2	746	137	16	121
	<i>création</i>	BOIS JOLAN - POINTE DU VENT						
778	ANSE A SAINTS	ANSE A SAINTS	09/04/02			112	87	25
	<i>division du site 531</i>	POINTE DE LA SALINE	28/04/99		20	43	33	10
531	POINTE CANOT	POINTE CANOT	28/04/99	3	44	49	9	40
790	ILET GOSIER	ILET GOSIER	13/04/88	3	2	23	5	18
	<i>division du site 700</i>	POINTE MENARD	02/12/04			3	2.5	0.5
	<i>division du site 700</i>	POINTE MENARD	27/10/00	1		10	10	0
699	LITTORAL DE GRAND BOURC-MARIE CALANTE	LES BASSES	27/09/00		50	5	5	0
691	FOLLE ANSE	FOLLE ANSE	27/09/00		700	528	56	472
700	MARAIS DE LA RIVIERE DE MEUX-FORT	MARAIS DE LA RIVIERE DE MEUX-FORT	27/09/00	1	815	550	8	542

Conservatoire du littoral

Conseil d'administration du 18 juin 2008

OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS

	SARACOT	FALAISES DE GALANTE	DE MARIE	26/10/94	130	536	16	520
356	SARACOT	FALAISES DE GALANTE	DE MARIE	26/10/94	130	536	16	520
707	RIVAGES DE CAPESTERRE DE MARIE GALANTE	RIVAGES DE CAPESTERRE DE MARIE GALANTE		17/04/03	24	34	26	8
702	SAINTES	ILET A CABRITS		26/09/01	76	38	0	38
842	MORNE MOREL	MORNE MOREL		22/02/07	33	56	25	31
703	SAINTES	LE PAIN DE SUCRE		26/09/01	5	6	4	2
472	LE CHAMEAU	LE CHAMEAU		27/09/00	110	94	62	32
698	LITTORAL DES SAINTES	à <i>supprimer</i>		27/09/00	80	0	0	0
	<i>division du site 698</i>	POINTE A L'EAU		27/09/00	1	12	12	0
	<i>division du site 698</i>	LA BATTERIE		27/09/00	1	1	1	0
	<i>division du site 698</i>	BOIS JOLI		27/09/00	1	8	8	0
	<i>division du site 698</i>	FIGUIER		27/09/00	1	10	10	0
	<i>division du site 698</i>	RODRIGUES		27/09/00	1	9	9	0
	<i>division du site 698</i>	GROSSE POINTE - GRANDE ANSE		27/09/00	1	24	24	0
	<i>division du site 698</i>	POINTE DE MIQUELON		27/09/00	1	10	10	0
	<i>division du site 698</i>	GROS CAP		27/09/00	1	10	10	0
	<i>division du site 698</i>	MORNE PAQUETTE		27/09/00	1	97	16	81
	<i>division du site 698</i>	POINTE SUD		27/09/00	1	97	16	81
337	GRAND ILET DES SAINTES	GRAND ILET DES SAINTES		14/05/87	48	81	46	35
704	LE FER A CHEVAL ET LE MORNE PAQUETTE	LE FER A CHEVAL		26/09/01	33	31	11	20
645	ILET A COCHONS	ILET A COCHONS		29/03/83	4	26	0	26
708	RIVAGES DU PETIT CUL DE SAC MARIN	JARRY - HOUJELBOURG		17/04/03	30	215	21	194
847	JARRY	<i>fusion avec 708</i>		22/02/07	189	0	0	0
345	POINTE A BACCHUS	POINTE A BACCHUS		24/06/92	250	255	69	186
580	POINTE ROUJOL	POINTE ROUJOL		04/05/94	36	35	0	35
589	POINTE DE LA ROSE	POINTE DE LA ROSE		24/04/96	36	53	14	39
588	ILET FORTUNE	ILET FORTUNE		24/04/96	1	1	0	1
590	RIVIERE A GOYAVE	POINTE DE LA RIVIERE A GOYAVE		24/04/96	12	21	0	21

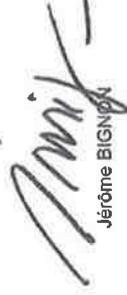
Conservatoire du littoral

Conseil d'administration du 18 juin 2008

OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS

	division du site 692	POINTE MADELAINE - BAE A CHATS	27/10/00	14		240	42	198
	division du site 692	RIVIERE GOLCONDE	29/10/98	14		1021	72	949
	division du site 692	PERRIN - GRESSIER - BABIN	28/04/99	14		520	208	312
	division du site 692	MANGROVE DE VIEUX BOURG A PETIT CANAL	27/10/00	14		2512	64	2448
	division du site 692	MANGROVE DE PETIT CANAL A PORT LOUIS	09/04/02	14		456	23	433
440	MARAI DE PORT LOUIS	MARAI DE PORT LOUIS	24/04/96	1	767	559	173	386
	création	POINTE DE L'ANSE BERTRAND	09/04/02			15	15	0
	création	POINTE DE LA PETITE VICIE	09/04/02			6	6	0
517	LA GRANDE VICIE-BARRE DE CADOUÉ	LA GRANDE VICIE-BARRE DE CADOUÉ	29/11/00		470	602	74	528
751	ANSE MAURICE	ANSE MAURICE	25/10/89		20	22	0	22
	création	BAIE DU MOULE	09/04/02			2	2	0
	création	COURONNE CONCHON ANSE SALMON	09/04/02			22	22	0
587	PORTE D'ENFER,	PORTE D'ENFER	24/04/96	1	28	22	0	22

le Président,


Jérôme BIGNON


Emmanuel LOPEZ

OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS



Martinique

Ce document a pour but de mettre à niveau les périmètres autorisés de la Martinique, afin de nommer explicitement les espaces sous la protection du Conservatoire du littoral.

Le tableau ci dessous propose une restructuration des périmètres autorisés. Ce tableau est complété par un ensemble de cartes illustrant ces espaces. L'ensemble constitue l'annexe juridique à la délibération prise lors du Conseil d'administration du 18 juin 2008.

Code Interne Cdi	Nom du site autorisé		Passage en CA		Surfaces autorisée totale (ha)		Surfaces sous la protection du Cdi au 18 Juin 2008 (ha)	
	Ancien nom	Nouveau nom	Date 1er passage	Nb d'extension	initialleme nt	CA du 18 Juin 08	surfaces protégées	Reste à protéger
161	ANSE COULEUVRE-CAP MARTIN-FOIND MOULIN	STIVERSANT NORD-OUEST DE LA MONTAGNE PELEE	28/02/79	3	941	874	790	84
783	BOIS POTHOU BANANE	BOIS POTHOU - POINTE BANANE	23/09/04		208	247	5	242
782	SALINE DU GALION	LE GALION - POINTE JEAN-CLAUDE	23/09/04		72	114	0	114
185	POINTE ROUGE	POINTE ROUGE	05/11/81		53	142	55	87
251	PRESOU'ILE DE LA CARAVELLE	LA CARAVELLE	13/04/88	2	910	448	157	291
	division du site 251	MORNE PAVILLON	13/04/88	2	0	464	52	412
774	division du site 251	ROCHER DE LA CARAVELLE	13/04/88	2	0	1	1	0
775	ILET BOISSEAU	fusion avec le 775	28/04/99		1	0	0	0
713	ILET LOUP GAROU	ILETS DU ROBERT	28/04/99		0	2.5	2.5	0
	ILET THIERRY	ILET THIERRY	28/04/99		1	10	0	10,0
832	CUL DE SAC DE PETITE GRENADE BENGUETTE	MORNECUL DE SAC DE PETITE GRENADE	13/04/06		38	78	12	66

Conservatoire du littoral

VZ

Conseil d'administration du 18 juin 2008

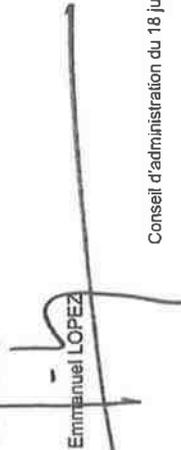
OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS

712	ILET PETITE GRENADE	fusion avec le 832	28/04/99		2	0	0	0	0
822	MORNE BENCUETTE	fusion avec le 832	13/04/06		38	0	0	0	0
771	POINTE DE MASSY-MASSY	POINTE DE MASSY-MASSY	28/04/99		16	45	0	0	45
140	GRAND MACABOU	MACABOU	07/11/79		113	243	114		129
710	LE CAP FERRE	LE CAP FERRE	23/10/97		71	95	1		94
649	L'ILET CHEVALIER	BAIE DES ANGLAIS	23/10/97		6	94	0		94
711	BAHAM	POINTE COTON ET POINTE	23/10/97		32	0	0		0
	LES SALINES-MARAIS	fusion avec le 649							
646	SALANTS	LES SALINES	27/06/84	1	377	607	1		606
475	MORNE ACA	MORNE ACA - POINTE	13/04/88	2	550	314	238.5		76
772	POINTE CAYOT	BORGNESE	28/04/99		8	10	0		10
770	LA PIMANTADE	POINTE CAYOT	28/04/99	1	5	1.6	1.6		0
	division du site 770	SALINE DE TROIS RIVIERES	28/04/99	1	0	5	5		0
564	ROCHER DU DIAMANT	ILET CERON	04/05/94		8	5.8	5.8		0
252	MORNE LARCHER	ROCHER DU DIAMANT	29/03/83		183	207	63		144
648	MORNE JACQUELINE	MORNE LARCHER	29/03/83		55	52	0		52
647	MORNE CHAMPAGNE	MORNE JACQUELINE	29/03/83		71	72	0		72
321	CAP SALOMON	MORNE CHAMPAGNE	29/03/83		306	337	146		191
	ILET A RAMIERS	CAP SALOMON	27/02/08		0	3	0		3
	ANSES BELLAY ET	ILET A RAMIERS							
773	MATHURIN	ANSES BELLAY	28/04/99		9	10	0		10
714	BAIE DE GENIPA	MATHURIN	12/04/00	3	57	54	19		35
715	MONTAGNE PELEE	BAIE DE GENIPA	26/09/02		470	673	0		673
		LA COULEE BLANCHE							
		TOMBEAU DES CARAIBES							

le Président.


Jérôme BIGNON

Le Directeur.


Emmanuel LOPEZ

OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS



Guyane

Ce document a pour but de mettre à niveau les périmètres autorisés de Guyane, afin de nommer explicitement les espaces sous la protection du Conservatoire du littoral.

Le tableau ci dessous propose une restructuration des périmètres autorisés. Ce tableau est complété par un ensemble de cartes illustrant ces espaces. L'ensemble constitue l'annexe juridique à la délibération prise lors du Conseil d'administration du 18 juin 2008.

Code interne Cdi	Nom du site autorisé		Passage en CA		Surfaces autorisées totale (ha)		Surfaces sous la protection du Cdi au 18 juin 2008 (ha)	
	Ancien nom	Nouveau nom	Date 1er passage	Nb d'extension	Initialement	CA du 18 juin 08	surfaces protégées	Reste à protéger
432	POINTE ISERE - KANAWA	POINTE ISERE	27/06/84		10000	6996	465	6531
	division du site 432	KANAWA						
351	CRIQUE ET PIPRI YIYI	CRIQUE ET PIPRI YIYI	27/06/84		2294	3377	1128	2249
687	PISTE DE L'ANSE	PISTE DE L'ANSE	24/06/92		1500	20258	9659	10399
278	ILES DU SALUT	ILES DU SALUT	26/09/02		0,2	1735	1735	0
48	POINTE BUZARE	POINTE BUZARE	24/10/90		0,5	0,2	0,2	0,0
410	ILES DE REMIRE	ILES DE REMIRE	28/02/79		102	1	1	0
158	ANSE DE MONTABO	ANSE DE MONTABO	28/05/98		2	116	116	0
769	MONTABO	MONTABO	03/07/80		16	7	7	0
	MONT BOURDA/ANSE DE	MONTABO	11/03/04			20	16	4
347	BOURDA	MONT BOURDA	13/04/88		40	41	24	17
190	SALINE DE MONTJOLY	SALINE DE MONTJOLY	05/11/81		16	66	20	46
424	LE MONT MAHURY	LE MONT MAHURY	28/05/98	2	440	424	176	248
843	PETITE CAYENNE	PETIT CAYENNE	22/02/07		4120	4128	0	4128
813	MONTAGNE DE KAW	MONTAGNE DE KAW						
	RESERVE TRESOR	RESERVE TRESOR	30/11/05		4200	4115	0	4115
430	MONTAGNE D'ARGENT	MONTAGNE D'ARGENT	26/04/95		900	740	740	0
	MONT ET MARAIS DE	MONTAGNE D'ARGENT						
666	L'OBSERVATOIRE	L'OBSERVATOIRE	28/04/99		5000	5481	0	5481

Le Directeur,
Emmanuel LOPEZ

le Président,
Jérôme BIGNON

Conservatoire du littoral

Conseil d'administration du 18 juin 2008



La Réunion

Ce document a pour but de mettre à niveau les périmètres autorisés de La Réunion, afin de nommer explicitement les espaces sous la protection du Conservatoire du littoral.

Le tableau ci dessous propose une restructuration des périmètres autorisés. Ce tableau est complété par un ensemble de cartes illustrant ces espaces. L'ensemble constitue l'annexe juridique à la délibération prise lors du Conseil d'administration du 18 juin 2008.

Code Interne Cdl	Nom du site autorisé		Passage en CA		Surfaces autorisées totale (ha)		Surfaces sous la protection du Cdl au 18 Juin 2008 (ha)	
	Ancien nom	Nouveau nom	Date 1er passage	Nb d'extension	Initialeme nt	CA du 18 Juin 08	surfaces protégées	Reste à protéger
88	LE CHAUDRON	LE CHAUDRON	11/10/78	1	4	4	4	0
360	GRANDE CHALOUBE	GRANDE CHALOUBE	26/04/95	1	825	1165	258	907
518	CAP DE LA HOUSSAYE	RAVINE A MALHEUR CAP DE LA HOUSSAYE	29/10/98		650	437	11	426
717	LITTORAL DE L'HERMITAGE	LITTORAL DE L'HERMITAGE	27/09/00		20	16	0	16
716	POINTE DES TROIS BASSINS	POINTE DES TROIS BASSINS	28/10/87	3	156	61	9	52.0
75	ROCHERS COLIMACONS	GRANDE RAVINE DES ROCHERS COLIMACONS	26/10/06	3		79	66	13
65	LA POINTE AU SEL	LA POINTE AU SEL	07/11/79	2	53	58	20	38
207	division du site 75	AVIRONS RAVINE DU PORTAIL AUX AVIRONS	27/06/79	1	32	39	19	20
382	TERRE ROUGE/RAVINE DES CAFRES	ETANG DU GOL	29/10/05			27	20	7
129	GRANDE ANSE	TERRE ROUGE GRANDE ANSE	25/10/84	1	121	125	41	84
			24/10/90		25	24	21	3
			27/06/79	1	41	29	20	9

Conservatoire du littoral

VAL

Conseil d'administration du 18 juin 2008

OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS

	ROCHER DE PETITE ILE	29/09/05	2	2	2	2	0
801	ROCHER DE PETITE ILE	29/09/05	2	2	2	2	0
546	MARINE DE MANAPANY	24/10/90	10	19	0	0	19
545	MARINE DE VINCENDO	24/10/90	32	24	2	2	22
87	BOIS BLANC	03/07/80	1	370	361	361	32
789	PITON BELLEVUE	02/12/04	35	58	0	0	58
211	ANSE DES CASCADES	28/10/82	50	54	47	47	7
802	CAYENNE	29/09/05	2	3	2	2	1
530	ETANG DE BOIS ROUGE	16/05/90	80	69	0	0	69
718	LA CONVENANCE	17/04/03	42	35	0	0	35

le Président ,

Le Directeur,


 Jérôme BIGNON


 Emmanuel LOPEZ

OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS



Mayotte

Ce document a pour but de mettre à niveau les périmètres autorisés de Mayotte, afin de nommer explicitement les espaces sous la protection du Conservatoire du littoral.
Le tableau ci dessous propose une restructuration des périmètres autorisés. Ce tableau est complété par un ensemble de cartes illustrant ces espaces. L'ensemble constitue l'annexe juridique à la délibération prise lors du Conseil d'administration du 18 juin 2008.

Code Interne Cdi	Nom du site autorisé		Passage en CA		Surfaces autorisées totale (ha)		Surfaces sous la protection du Cdi au 18 juin 2008 (ha)	
	Ancien nom	Nouveau nom	Date 1er passage	Nb d'extension	CA du 18 Juin 08	Surfaces protégées	Reste à protéger	
375	POINTES ET PLAGES DE SAZILEY ET CHARIFOU	DE POINTES ET PLAGES DE SAZILEY ET CHARIFOU	25/10/95		660	303	461	
721	BAIE DE BOUENI - ILOT DE MANGROVES DE LA BAIE KARONI	DE BOUENI	17/04/03		201	226	0	
	<i>division du site 721</i>	ILOT DE KARONI	17/04/03		0	15	15	
719	BASSIN DE TSINGONI - BAIE DE SOULO	DE BASSIN VERSANT DE TSINGONI	17/04/03		402	0	431	
398	<i>division du site 719</i>	BAIE DE SOULO	17/04/03		0	24	24,0	
	LAC KARIANI	DZIANI KARIANI	25/10/95		25	22	20	
583	POINTES KADILOU ET MANGROVE	ET POINTES ET ILOTS DU BOUEKOUNDROUNI ILOTS NORD	25/10/95		500	415	313	
720	DZOUIMONYE	DE BAIE DE DZOUIMONYE ET DE LONGONI	17/04/03		146	159	22	
511	VASIERE DES BADAMIERS	VASIERE DES BADAMIERS	25/10/95		115	118	22	
487	PAPANI MOYA	CRATERE DE PETITE TERRE	25/10/95		330	312	61	
497	ANSE D'HANGOUA	ANSE D'HANGOUA	24/04/97		8	96	37	
	ILOTS DE MAYOTTE	ILOTS DE MAYOTTE	27/02/08		91	91	0	
		le Président						

Le Directeur
Emmanuel LOPEZ

le Président
Jérôme BIGNON

Conservatoire du littoral

Conseil d'administration du 18 juin 2008